

Etat des lieux du prélèvement et de la greffe d'organes, de tissus et de cellules

MAROC

B.RAMDANI

Conseil consultatif de transplantation d'organes et de tissus humains

7ème Colloque France Maghreb sur la transplantation
d'Organes, de Tissus et de Cellules
Sousse, 7 et 9 Avril 2017

Encadrement institutionnel et organisation

- **Encadrement institutionnel de la greffe**: Conseil consultatif de Transplantation d'Organes et de tissus humains(CCTOTH)
- **Rôle consultatif** sur tous les aspects de la greffe: cadre législatif ,organisationnel , promotion du don et de la greffe, élaboration du guide de bonnes pratiques
- **Existence d'un réseau inter hospitalier(2012)** , très actif dans les échanges de greffons entre les centres hospitaliers.

Loi et réglementation

- Loi 16/98 encadrant, le don et la greffe promulguée en août 1999, mais plusieurs amendements apportés depuis....
 - ✓ **1 Décret**
 - ✓ **6 arrêtés**
 - ✓ **L'arrêté modifiant la définition de la mort cérébrale**
 - ✓ **L'arrêté réglementant la liste nationale des receveurs et l'attribution des organes en liste locale et nationale avec constitution d'une commission scientifique encadrant l'attribution des organes et tissus**

Principes annoncés dans la loi 16-98

- **La gratuité.** Le don n'est pas l'objet de transaction commerciale
- **Le consentement préalable, libre et éclairé du donneur V/S obligation d'information**
- **Le respect de l'anonymat** sauf entre membres d'une même famille
- **L'information du receveur** sur les résultats attendus
- **La Confidentialité** des informations recueillies

Sécurité Sanitaire, Qualité et Financement

- Système de surveillance des évènements indésirables: particulièrement inter hospitalier
- Guide de bonne pratique élaboré par le CCTOTH (bulletin officiel=BO:N°5948/2011)
- Assurance maladie avec un niveau de couverture de 65%
- Le budget spécifique est assuré par les CHU , sur un budget autonome.

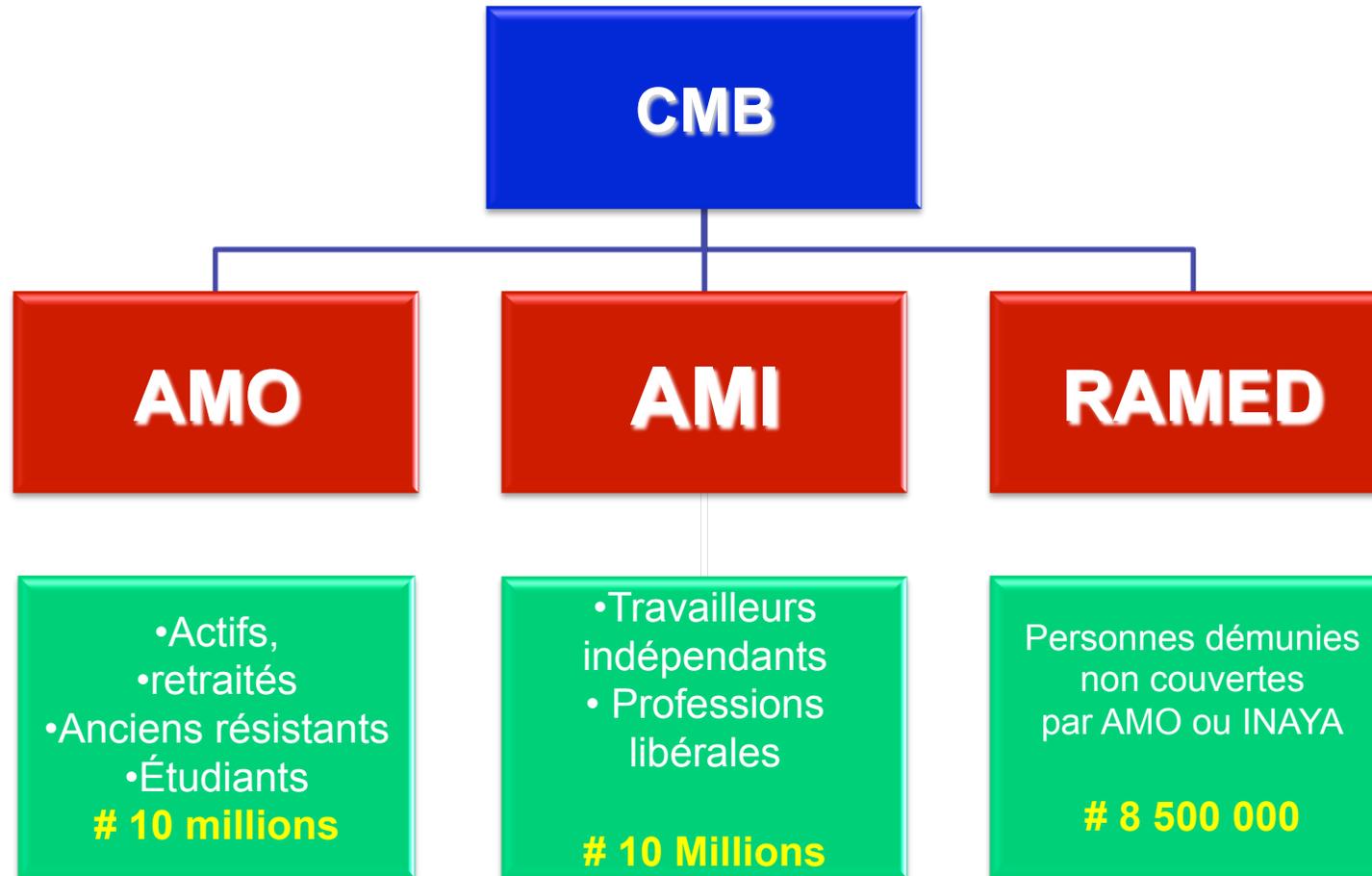
**Arrêté de la ministre de la santé n° 2250-09 du 26 chaabane 1430
(18 août 2009) fixant les règles de bonne pratique de
prélèvement, de transplantation, de conservation et de
transport d'organes et de tissus humains.**

LA MINISTRE DE LA SANTE,

Vu le décret n° 2-01-1643 du 2 chaabane 1423 (9 octobre 2002) pris pour l'application de la loi n° 16-98 relative au don, au prélèvement et à la transplantation d'organes et de tissus humains, promulguée par le dahir n° 1-99-208 du 13 jourmada I 1420 (25 août 1999), notamment son article 16 ;

Sur proposition du conseil consultatif de transplantation d'organes humains,

Couverture Médicale de base



Centres de prélèvement et de greffe

(2016)

- Nbre de centres de greffe de rein: 08
- Nbre de centres de greffe de foie: 03
- Nbre de centres de prélèvement sur DD: 04(08)
- Nbre de centres de greffe de tissus (cornées): 08(04)
- Nbre de centres de greffe de CSH: 08(06)
- Les centres sont autorisés pour l'activité sur un cahier de charge validé par le CCTOTH et autorisé par le ministère.
- L'activité de greffe limitée aux tissus : est autorisée dans le secteur privé après validation d'un cahier de charge par le CCTOTH et le Ministère de la santé.

Organe : Rein

	2014	2015	2016
• Nbre de greffes de rein DV	46	36	43
• Nbre de greffes de rein DD	10	20	03

DD = Donneur décédé DV = donneur vivant

Organe Foie

	2014	2015	2016
• Nbre de greffes de foie DV	01	01	00
• Nbre de greffes de foie DD	02	09	00

DD = Donneur décédé DV = donneur vivant

Prélèvements sur donneur décédé

	2014	2015	2016
• Donneur décédés prélevés:			
– en nombre	07	11	03
– par million d'habitants	0,24 pmp	0,33 pmp	0,09pmp
• Population totale	33 millions(32.953.093 hab)		

Liste d'attente au niveau national

Liste nationale de receveurs de reins, Liste locale pour le foie et coeur

	Nbre de patients inscrits en liste d'attente début 2016	Nbre de patients inscrits pendant l'année 2016
Rein	230	110
Foie	Non connu à l'échelle nationale	

2016, nombre connu de patients en attente de greffe de :

- Cœur : inconnu
- Poumons : inconnu
- Pancréas : inconnu

Autres données

- Nombre de patients porteurs d'un greffon rénal fonctionnel début 2016: 405
- Nombre de patients sous hémodialyse début 2016:20.000
- Nombre de patients sous dialyse péritonéale début 2016:200
- Nombre de nouveaux patients admis en dialyse pendant l'année 2016: 4810 incidents

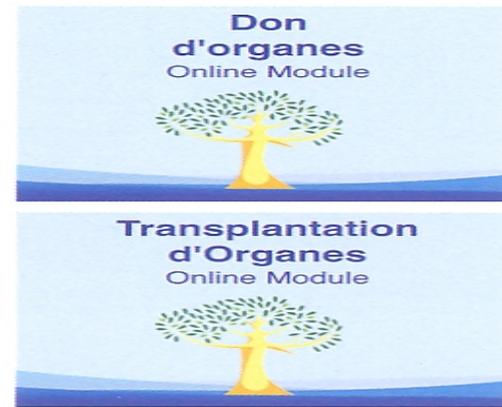
Tissus

- | | 2014 | 2015 | 2016 |
|--------------------------------|------|------|------|
| • Nombre de cornées greffées: | 370 | 286 | 258 |
| • Nombre de cornées prélevées: | 12 | 08 | 02 |
| • Nombre de cornées importées: | 358 | 278 | 256 |
- Nombre de patients en attente de greffe de cornée début 2016: 980
 - 02 Banques de tissus(Marrakech et Rabat)
 - Banque de tissus à Marrakech : préparation et utilisation de 73 membranes amniotiques (2014-2016)
 - Les Banques de tissus non autorisées dans le privé

Cellules

- Nombre de greffes de CSH **2014** **2015** **2016**
 - Allogreffes : 07 02 02
 - Autogreffes : 98 132 141
- Les Banques de tissus non autorisées dans le privé
- Absence de banque de sang placentaire
- Les besoins en cellules ne sont pas connus.

Formation



- Existence de formation: Oui
- **Empodat** : Formation post universitaire sur le don et la greffe en collaboration avec l'union européenne et 3 pays arabes : Maroc, Liban , Egypte.

Le programme inclus les modules suivants :

- Module en ligne du Don d'Organes (5 ECTS)
- Module en ligne sur la Transplantation d'Organes (5 ECTS)
- Séminaires locaux sur le Don de la Transplantation d'Organes (5 ECTS)
- Stages hospitaliers en Don et Transplantation d'Organes (5 + 5 ECTS)
- Séminaires internationaux d'évaluation (5 ECTS)



B. Ramdani - MPG - 11 Octobre 2016

Difficultés et Obstacles au développement de la Greffe

- **Manque d'information et de sensibilisation sur le don et la greffe.**
- **Absence de valorisation du personnel travaillant dans ce domaine.**
- **Un secteur privé: notamment dans le domaine de la greffe rénale n'adhérant pas au projet: taux d'inscription pour la greffe ne dépassant pas : 1,6% à l'échelle nationale**
- **Etude faite par le ministère de la santé et l'ABM: besoin en greffe rénale pour 14000 dialysés :7400**
- **Rôle parfois négatif des médias vis-à-vis aussi bien du don que de la greffe.**
- **L'absence de confiance du citoyen vis-à-vis du système de santé en général et de la greffe en particulier justifiée par la qualité d'accueil au niveau des urgences et la non transparence dans l'attribution des organes et tissus!!!!!!!**

Pistes d'amélioration

- 1/Engagement clair et sans équivoque du gouvernement dans le développement du Don et de la Greffe d'organes et de tissus: Déclaration gouvernementale+++++
- 2/Budgétiser l'engagement politique en créant une ligne budgétaire destinée à financer toutes les actions en faveur du don et de la greffe.
- 3/Faire adhérer les médias à tous les projets de promotion du don et de la greffe , avec un travail parallèle sur le coté positif aussi bien médicale que social du don et de la greffe d'organes et de tissus .
- 4/ Augmenter le nombre de centres de greffes d'organes et de Tissus à travers le royaume, pour faciliter l'accès à la greffe dans plusieurs régions du Maroc.
- 5/Améliorer l'information autour du don et la greffe: Information obligatoire lors de l'octroi de la prise en charge pour la dialyse.
- 6/Considérer la greffe d'organes et de tissus comme une activité d'excellence (pole d'excellence)au niveau des centres universitaires.

**Ce n'est pas uniquement
une médecine de pointe !**

**la greffe d'organes et de tissus est
d'abord**

un projet de société,

construit sur

un socle de générosité et de solidarité,

pour sauver des vies humaines

et

il ne peut pas se faire sans le don.

La greffe d'organes et de tissus:

Opportunité :

- pour un meilleur développement du système de santé
- à travers l'implication de l'ensemble des forces de la société.